

Le pacte du pouvoir de vivre



ELECTIONS MUNICIPALES : LES 10 MESURES ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES INCONTOURNABLES

Le Pacte du Pouvoir de Vivre est l'alliance de 55 organisations, syndicats, fondations, mutuelles réunies depuis le 5 mars 2019. Représentant des millions de personnes, elles portent ensemble la convergence des enjeux écologiques, sociaux et démocratiques pour qu'elle devienne le coeur de chaque décision publique.



DONNER LE POUVOIR DE VIVRE DANS LES COMMUNES : 10 MESURES POUR GUIDER LES CITOYENS

Nos organisations proposent 10 mesures dans le cadre des élections municipales. Elles forment un ensemble dans lequel les différentes ambitions et solidarités portées par le Pacte du pouvoir de vivre se retrouvent. Nous suggérons qu'elles servent de guide pour tout.e citoyen.ne qui souhaite examiner en quoi les candidats mais aussi, plus tard, les maires et les élus d'opposition, répondent simultanément et avec ambition - ou non - aux urgences sociales, environnementales et démocratiques.



Développer les alternatives actives et collectives pour diminuer drastiquement les trajets en voiture individuelle.

QUELLE EST LA SITUATION ?

Les Français dépendent de la voiture, coûteuse et polluante mais sans alternative.

- Dans les communes isolées, 77% des gens n'ont pas accès à pied aux transports en commun.
- 55% n'ont pas le choix de leur mode de transports.
- 1 actif sur 4 a déjà renoncé à un emploi, aux soins, ou à d'autres activités à cause des difficultés pour se déplacer.
- 30% de l'empreinte carbone des individus est due à la voiture individuelle.

Il est urgent de libérer à la fois la capacité de chacun à se déplacer, et à pouvoir choisir le mode de déplacement à la fois le plus adapté et le moins polluant.

CE QUE PEUVENT LES MAIRES :

- Aménager l'espace en redonnant une place à chacun: aménagement des trottoirs, cheminements piétons, réduction de la vitesse (zones 30), réduction de l'espace occupé par le stationnement pour élargir l'espace public et les zones de rencontre.

- Définir et mettre en place un plan vélo: réseau cyclable, signalétique, stationnement, information, animation, soutien au développement de services vélo (réparation, apprentissage, coaching...) sur le territoire communal.
- Développer les alternatives comme le covoiturage, le transport à la demande...



Réduire l'utilisation des pesticides de 50 % dans les zones agricoles

QUELLE EST LA SITUATION ?

Les pesticides détruisent les sols, la biodiversité... nuisent à la santé des consommateurs et des agriculteurs eux-mêmes qui n'ont pas nécessairement d'alternatives et se retrouvent dans une impasse.

- L'usage des pesticides a augmenté de 25% en 10 ans en France.
- 30% des émissions de gaz à effet serre sont dues à l'agriculture.
- 80% des insectes auraient disparu depuis 30 ans en Europe.
- Un quart des agriculteurs vivait sous le seuil de pauvreté en 2017.

CE QUE PEUVENT LES MAIRES :

- Opérer un virage agroécologique de notre agriculture française. Par exemple, l'agriculture biologique qui représente 7,5% de la surface agricole utile française sait se passer des pesticides de synthèse et est créatrice d'emploi par rapport à l'agriculture conventionnelle.
- Mettre en place un Plan Agricole Communal ou Territorial qui fixe un objectif de diviser par deux l'usage des pesticides en 2025, à travers la mise en place de moyens et d'aides techniques pour les agriculteurs et avec la participation des citoyens, des agriculteurs et des associations.

Donner à chacun le pouvoir de vivre c'est :

Réduire l'usage des pesticides dans les zones agricoles.



Garantir des cantines bio, locales et socialement responsables avec l'objectif de servir 60% de produits bio et locaux et au moins 2 repas végétariens par semaine

QUELLE EST LA SITUATION ?

Avec 4 milliards de repas servis chaque année en France, la restauration collective est un levier extraordinaire pour à la fois refaçonner l'agriculture française en se fournissant en produits bio, locaux et de saison et socialement responsables, mais aussi de proposer au moins une fois par jour un repas de qualité à des personnes y compris celles en difficulté.

- 4 milliards de repas par an servis dans les écoles, les hôpitaux, les maisons de retraite.
- Seul 12% de la population mange bio tous les jours.
- 8 millions sont en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières.

CE QUE PEUVENT LES MAIRES :

Le maire a la responsabilité des cantines maternelles et élémentaires. Il peut :

- Décider d'opter pour du bio, du local et de la saison dans les cantines maternelles et élémentaires.

Lutter activement contre la précarité énergétique des personnes modestes et mettre en place un plan de rénovation thermique des bâtiments publics

QUELLE EST LA SITUATION ?

La mauvaise performance thermique de 7 millions de résidences principales en France provoque chez leurs occupants des dépenses excessives pour se chauffer (ou se rafraîchir), des sensations de froid (ou de chaleur) et une détérioration de la qualité de l'air intérieur, avec des conséquences sur la santé, le confort et le pouvoir d'achat des habitants.

- 7 millions de passoires énergétiques en France.
- 12 millions de personnes en situation de précarité énergétique.
- Objectif officiel : 500 000 rénovations par an.

Donner à chacun le pouvoir de vivre c'est :

Plus de cantines bio, locales et socialement responsables.



- Dédier des terres de la commune pour installer un maraîcher bio.
- Mettre en place des formations à l'alimentation durable locale pour les métiers de la restauration collective : cuisiniers, animateurs, acheteurs, nutritionnistes.
- Mettre en place des plateformes logistiques de distribution, des ateliers de découpe et/ou conserverie, des légumeries, etc.

CE QUE PEUVENT LES MAIRES :

- Compléter les aides financières nationales pour inciter les propriétaires à mener des rénovations énergétiques complètes.
- Créer un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) pour le repérage des situations de précarité énergétique.
- Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux.

Lutter contre l'artificialisation des sols en posant un moratoire sur toute ouverture ou extension de grandes surfaces commerciales ou logistiques dès 2020

QUELLE EST LA SITUATION ?

L'artificialisation ne cesse de s'accélérer depuis ces trente dernières d'années : cette situation n'est pas soutenable si l'on souhaite préserver des terres agricoles et des espaces naturels pour permettre à la fois une production alimentaire suffisante et un bon fonctionnement des écosystèmes.

- Les superficies artificialisées occupent un peu plus de 5 millions d'hectares en France métropolitaine, soit un peu plus de 9,3 % du territoire et 800 m² par habitant.
- De 1982 à 2012, les espaces artificialisés ont progressé de 67 milliers d'hectares par an en moyenne, soit + 0,8 % par an. Les superficies utilisées pour l'habitat et les transports ont représenté les deux plus grands postes d'artificialisation durant cette période.

Garantir aux personnes migrantes et réfugiés l'accueil et l'hospitalité et offrir des réponses aux situations d'urgence (hébergement, santé, éducation)

QUELLE EST LA SITUATION ?

Des dizaines de milliers de demandeurs d'asile et réfugiés sont exposés à une situation humanitaire désastreuse, faute d'une politique d'Etat à la hauteur. C'est une mise en danger de leur vie et une atteinte au vivre-ensemble.

- Au terme de leur parcours éprouvant, plus d'un demandeur d'asile sur deux éligible aux conditions d'accueil n'est pas orienté vers l'hébergement auquel il a droit.
- Un grand nombre de demandeur d'asile nécessite des soins médicaux pour cause de maladie ou grossesse.

CE QUE PEUVENT LES MAIRES :

Les communes et intercommunalités élaborent un Plan Local d'Urbanisme, qui définit les possibilités de construction, la densité de celle-ci, les espaces à préserver, les orientations d'aménagement pour l'avenir : leur responsabilité est donc première quant au rythme d'artificialisation des sols, ou à la préservation des espaces agricoles et naturels.

- Modifier les plans locaux d'urbanisme pour prévoir un usage des sols beaucoup plus sobre.
- Inclure une utilisation de friches urbaines.
- Suspendre les projets péri-urbains, qui doivent être définis en concertation au niveau d'un territoire.

CE QUE PEUVENT LES MAIRES :

Les municipalités sont en première ligne concernant l'accueil des personnes migrantes qui vivent sur leur territoire.

- Proposer une prise en charge des personnes migrantes à la rue : 35 collectivités ont déjà adhéré à l'ANVITA (association nationale des villes et territoires accueillants).
- Engager des politiques publiques en matière d'accès aux droits, à l'information et au service public, au logement, à l'emploi, à la scolarisation... qui bénéficient à l'ensemble de la population, dont les personnes migrantes.
- Mener une politique volontariste de lutte contre les replis identitaires et de construction collective du bien vivre ensemble.

Garantir l'accès à la santé pour toutes et tous au sein des territoires

QUELLE EST LA SITUATION ?

Des millions de Français ont des difficultés d'accès à un médecin généraliste, à des services d'urgence ou même à une pharmacie.

- Près de 4 millions de personnes vivent dans un désert médical.
- 21% des patients font un trajet supérieur à 30 minutes pour consulter un médecin.
- La fréquentation des urgences a augmenté de plus de 40 % durant la décennie, mais 3,6 millions de passages aux urgences par an auraient pu être traités dans le cadre de la médecine de ville.
- 4,4% de la population réside à plus de 45 minutes d'un cabinet de pédiatre, d'ophtalmologue, de gynécologue ou de psychiatre.
- En moyenne en France, il faut plus de 20 jours pour la consultation d'un pédiatre ou d'un radiologue, une quarantaine pour un gynécologue et même 80 jours pour un ophtalmologiste.

Réguler les marchés du logement avec des loyers encadrés, un coût du foncier maîtrisé et des logements sociaux en nombre suffisant

QUELLE EST LA SITUATION ?

Des millions de Français connaissent des difficultés ponctuelles ou durables de logement (inconfort, coût, surpeuplement). C'est particulièrement le cas des jeunes, des personnes modestes et des familles monoparentales.

- Les dépenses de logement représentent en moyenne 23% du budget des ménages et jusqu'à 42% des ménages les plus modestes.
- De nombreuses personnes sont confrontées à des difficultés de logement (pas de chauffage, mauvaise isolation, logement trop coûteux, trop petit).
- Ces difficultés touchent particulièrement les jeunes et près de la moitié des personnes modestes.
- Près de 500 000 ménages sont en impayés de loyer chaque année.

CE QUE PEUVENT LES MAIRES :

Les maires sont en première ligne dans la lutte contre la désertification médicale.

- Accompagner de nouveaux médecins durant leurs études (stages, bourses d'étude, ...) en échange d'une installation sur le territoire.
- Mettre en place des centres de santé municipaux, associatifs ou mutualistes qui permettent l'accès aux soins de tous à des tarifs conventionnels sans dépassements et assurent une bonne qualité des soins grâce à la coordination des professionnels.
- Inciter les professionnels de santé à regrouper leurs activités dans le cadre de Maisons de santé avec un reste à charge le plus faible possible par le respect des tarifs conventionnels ou avec des dépassements maîtrisés.

CE QUE PEUVENT LES MAIRES :

Les maires peuvent engager une politique volontariste en faveur du logement pour tous, adaptée aux réalités locales.

- Dans les zones tendues, demander d'expérimenter l'encadrement des loyers sur tout ou partie de leur territoire pour limiter les loyers abusifs. L'encadrement des loyers à Paris a permis de baisser de 134 € les loyers mensuels au-delà des plafonds.
- Donner la priorité à la production de logements sociaux, accompagnés d'aides à la production sociale.
- Favoriser l'accession sociale à la propriété en créant un Office foncier solidaire pour garder la maîtrise du foncier.
- Faire la transparence sur l'attribution des logements sociaux.
- S'engager dans la revitalisation des centres-villes.

Lancer un plan "Logement d'abord" avec l'objectif de zéro sans-abris dans nos communes.

QUELLE EST LA SITUATION ?

- Près d'un million de personnes sont privées de logement personnel, dont un quart est sans domicile en France en 2019.
- La France compte près de 250 000 personnes sans domicile en 2019.
- Plus de 16 000 personnes vivent dans près de 500 bidonvilles sur le territoire.

CE QUE PEUVENT LES MAIRES :

- Lancer un plan "Logement d'abord" visant la fin du sans-abrisme en un ou deux mandats selon la tension du territoire : il s'agit de proposer directement et sans conditions un vrai logement pérenne et de droit commun aux personnes à la rue.
- Renforcer les outils de la politique du logement et de l'action sociale pour proposer des solutions aux personnes sans domicile et à celles qui risquent de le devenir : production de logements très sociaux, attributions prioritaires de Hlm, accompagnement des ménages à la rue ou fragilisés.
- Engager une politique de résorption des bidonvilles.

Intégrer les citoyens aux politiques publiques locales, en allouant 10% du budget communal pour la démocratie participative

QUELLE EST LA SITUATION ?

Les décisions ne peuvent pas être imposées d'en haut sans un réel processus démocratique permettant de faire participer les citoyens à la co-construction des politiques publiques.

- 85% des Français pensent que pour répondre aux défis du territoire (sociaux, économiques, écologiques), la participation des habitants aux décisions locales doit être renforcée.
- 42% d'entre eux pensent que cela passe par des consultations régulières des habitants.
- 36% d'entre eux considèrent qu'il faut pour ce faire développer les lieux de participation des habitants.

CE QUE PEUVENT LES MAIRES :

Les maires ont le devoir et le pouvoir d'écouter et de consulter les citoyens ainsi que de faciliter les initiatives citoyennes appuyant la construction des décisions que lui et son conseil municipal sont amenés à prendre.

- Mettre en place un budget participatif d'au moins 10% du budget communal pour favoriser la participation des citoyens aux choix budgétaires.
- Développer les lieux de participation des habitants et des associations (conseils de quartier, conseils de la vie locale...) et prévoir la façon dont leurs travaux sont pris en compte dans l'élaboration des décisions.
- Dédier des moyens à la participation citoyenne dans la municipalité.

LE PACTE DU POUVOIR DE VIVRE : SI VOUS AVEZ MANQUÉ LE DÉBUT...

LE 5 MARS 2019

19 organisations de la société civile - environnementales, de solidarité et d'éducation, mutuelles et syndicats - ont présenté le Pacte du pouvoir de vivre qui comprend 66 propositions pour répondre à l'urgence sociale et écologique de notre pays.

Pour la première fois, ces 19 organisations se sont engagées ensemble pour que les questions sociales et environnementales ne soient plus dissociées. Sur la forme, cette alliance inédite répond à la nécessité de dépasser nos propres sujets d'expertise pour construire un rapport de force face notamment à un gouvernement qui peine à écouter, et surtout entendre, la société civile organisée.

Ces propositions sont le fruit des débats et des travaux collectifs menés par les organisations du Pacte, au plus de près de leurs sympathisants, adhérents, militants et des personnes à qui elles apportent une aide. Elles représentent la voix de plusieurs millions de personnes.

SUR LE FOND

Les 66 propositions visent simultanément à :

- Lutter contre le dérèglement climatique, enrayer l'érosion de la biodiversité.
- Améliorer le quotidien des citoyens.
- Redonner du souffle aux pratiques démocratiques et à la participation citoyenne.
- Remettre l'exigence de solidarité et d'égalité au cœur de l'économie.
- Construire une société plus juste et solidaire.



L'objectif partagé des 19 signataires du Pacte :

S'installer durablement dans le paysage pour que chaque nouvelle politique publique (loi, décret, dispositif...), à toutes les échelles, prenne en compte les questions sociales et écologiques et, qu'à terme, elles deviennent le cœur de chaque décision et action politiques.



UN LANCEMENT RÉUSSI

Une mobilisation croissante, au niveau national et dans les territoires.

Le Pacte du pouvoir de vivre a connu dès son lancement un fort relais médiatique et a suscité rapidement l'intérêt d'un grand nombre d'organisations et de leurs militants/bénévoles.

Les premiers mois ont été rythmés par la structuration et la montée en puissance de cette alliance inédite dans l'histoire de chacune des organisations : des évènements (conférences de presse, tribunes, communiqués, rencontres avec les partis et élus), un élargissement progressif du nombre d'organisations soutenant le Pacte (55 aujourd'hui, voir la liste des organisations au dos) ainsi que des premières mobilisations sur les territoires (rencontres avec des élus locaux, débats et mise en place du Pacte au niveau local).



Huit mesures d'urgence pour une politique volontariste

LE 17 JUIN 2019

Après le discours de politique générale du Premier ministre du **12 juin** qui ne nous est pas apparu à la hauteur des enjeux, **le Pacte du pouvoir de vivre** lui a adressé « **les 8 mesures qu'il aurait dû annoncer et qu'il doit mettre en œuvre** ».



Nos organisations ont exprimé leur inquiétude liée au fait, qu'en l'absence de leviers suffisamment puissants pour agir - via les normes, la fiscalité et l'investissements - le gouvernement n'ait de réelle volonté d'engager la transition écologique, d'éradiquer la grande pauvreté, d'endiguer la disparition de la biodiversité et de réduire les inégalités.

C'est dans ce cadre que les organisations du Pacte du pouvoir de vivre ont été reçues par le Premier ministre le 27 août 2019 à Matignon, en présence de plusieurs ministres: Agnès Buzyn (Solidarités et Santé), Elisabeth Borne (Transition écologique et solidaire), Julien Denormandie (Ville et Logement), Muriel Pénicaud (Travail) et Agnès Pannier-Runacher (Industrie).



Si le Premier ministre n'a pas répondu concrètement sur les mesures d'urgence portées par le Pacte, il a proposé aux membres du Pacte un calendrier de travail avec les ministres sur un certain nombre de sujets évoqués :

- Projet de loi sur le Grand âge.
- Rénovation thermique des logements.
- Question écologique dans le pacte productif 2025.
- Cahier des charges des Maisons France Services.
- Question de la vie associative en France.

À ce jour, seules trois rencontres ont eu lieu. Nous appelons le Premier ministre à tenir ses engagements en continuant le travail amorcé.

POUR UN BUDGET ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

Le Pacte du pouvoir de vivre a également élaboré un document « Pour un budget écologique et social » afin que le projet de loi de finances 2020 prenne la mesure de l'urgence écologique et sociale. Là encore, le gouvernement a montré son manque d'ambition: les ministres Bruno Le Maire (Économie et Finances) et Gerald Darmanin (Action et Comptes publics) ont fait la sourde oreille aux propositions émanant des 55 organisations qui composent le Pacte du pouvoir de vivre.

LES ORGANISATIONS SIGNATAIRES



LE TOUR DE FRANCE DU PACTE DU POUVOIR DE VIVRE

De multiples initiatives « Pacte » ont été lancées au niveau local ces derniers mois.

C'est pour amplifier la dynamique que les organisations du Pacte ont lancé un « **Tour de France du Pacte du pouvoir de vivre** ».



Les **9 étapes** (Liévin, Bordeaux, Nantes, Nancy, Dijon, Caen, Villeurbanne, Aix-en-Provence et Rennes) ont fait salle comble, réunissant près de 2600 personnes (dont 200 à Bordeaux, 250 à Nancy, 500 à Liévin et Villeurbanne).



Bordeaux

L'occasion d'impliquer les associations locales et d'impulser un travail en commun dans les différents territoires.



Nantes



Villeurbanne



Liévin



Nancy

L'envie d'engagement, de partager et de faire ensemble est forte.

Cela représente une opportunité majeure pour concrétiser localement les propositions du Pacte et embarquer plus largement les citoyens, bénévoles, militants et travailleurs en 2020.

Des initiatives concrètes visant à décliner le Pacte du pouvoir de vivre localement ont été menées à Montpellier, Concarneau, Lyon, Lille, Dijon, Bordeaux, en Grand Est, à Tarbes, à Caen, en Pays de la Loire mais aussi à Cholet et Nantes, à Bourges, Chartres, Saint-Etienne, etc.



Aix-en-Provence



Villeurbanne



Lyon

Ces initiatives prennent différentes formes :

- Organisation de débats avec les citoyens.
- Implication des salariés dans les entreprises (comme à Thalès en Pays de la Loire).
- Rencontres avec les élus locaux.
- Construction de projets ambitieux (reloger les personnes sans-abri d'une ville, bâtir un Territoire zéro chômeur de longue durée)
- Actions concrètes labellisées Pacte (cours d'alphabétisation, nettoyage des plages, commerce local,...).

Autant de mobilisations positives et innovantes qui font vivre le Pacte du pouvoir et redonnent aux citoyens leur pouvoir d'agir !



Caen



 www.pactedupouvoirdevivre.fr

 [@PouvoirDeVivre](https://twitter.com/PouvoirDeVivre)